

(N^o 16.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1887.

Rapport de la Commission de la Justice chargée d'examiner le Projet de Loi portant augmen- tation du personnel de la Cour d'appel de Liège.

(Voir les N^{os} 15 et 17 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron D'ANETHAN , Président ; DE THUIN, GILLÈS DE S'GRA-
VENWESEL, FORGEUR, le Baron DELLAFAILLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission de la justice a pris connaissance du Projet de loi tendant à porter le personnel de la Cour de Liège à 21 membres et à augmenter le personnel du parquet d'un avocat général.

Il nous semble établi que l'administration de la justice est en souffrance à Liège faute d'un nombre suffisant de conseillers.

La Chambre des Représentants avait admis sans difficulté la nécessité de créer de nouvelles places de conseillers, mais il s'était élevé des doutes sur celle de créer une nouvelle place d'avocat général. Un rapport du procureur général annexé comme pièce justificative établit incontestablement cette nécessité; et la Chambre a voté le Projet de loi, tel que le Gouvernement l'avait proposé. Votre Commission vous en propose également l'adoption.

Le Président,
Le Baron D'ANETHAN.

Le Rapporteur,
Le Baron DELLAFAILLE.